

REFUSONS ENSEMBLE **les remplacements « de Robien »** **EN NOVEMBRE** **UN PLAN D'ACTION CONTINUE**

Après la mobilisation du 4 octobre, les 50 000 signatures déjà recensées contre les remplacements « de Robien » et l'écho médiatique de la journée nationale du 12 octobre, le ministre de l'Éducation multiplie les signes d'une certaine nervosité. Le 1^{er} janvier, date à partir de laquelle les remplacements pourront être imposés, se rapproche. Or, le processus d'élaboration des protocoles est en panne ou, en tout cas, a pris un retard considérable. Il devait être en principe bouclé pour le 1^{er} octobre, puis pour le 15 octobre : la plupart des établissements ne l'ont toujours pas achevé, certains ne l'ont même pas encore évoqué. À l'origine de cette situation le refus du plus grand nombre des équipes pédagogiques de contribuer à sa rédaction : c'est le sens des consignes données par le SNES dès la fin août.

Nous proposons à l'ensemble de la profession de ne pas en rester là et de s'engager dans un plan d'action tout au long du mois de novembre :

• **Poursuivre la campagne de signatures contre le décret : cap sur les 100 000.**

Le SNES appelle à poursuivre la campagne de signatures individuelles et se fixe le nouvel objectif d'atteindre les 100 000 signatures. Si ce n'est déjà fait signez la vite sur le site www.snes.edu

• **Refuser de contribuer à l'élaboration des protocoles, démonter la campagne menée actuellement par le ministère et relayée par certains chefs d'établissement.** Selon eux, le protocole serait le moyen d'en rester au seul volontariat. En réalité, à partir du 1^{er} janvier le décret s'appliquera pourtant dans toute sa rigueur quel que soit le contenu du protocole, avec le recours si besoin à la contrainte. Le SNES maintient donc sa consigne de ne pas contribuer à l'élaboration des protocoles tout en donnant, notamment aux parents d'élèves, toutes les explications nécessaires.

• **S'engager collectivement dans les établissements à ne pas assurer, à partir du 1^{er} janvier, les remplacements imposés.** Cette décision n'a de sens que si elle est prise à la majorité des enseignants de l'établissement.

• **Mercredi 16 novembre, journée d'expression en direction de l'opinion publique et des parents d'élèves.** Une lettre d'adresse sera mise à la disposition de tous sur www.snes.edu

• **Judi 24 novembre : grève nationale avec un représentant par établissement pour aller exprimer, en tête de cortège, le refus collectif.**

Remplacements, budget 2006, Loi Fillon, salaires, carrières

Judi 24 novembre : lycées et collèges en grève